

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUILLET 2018**

**L'an deux mil dix-huit, le lundi 9 juillet à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Grainville sur Odon en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, maire.**

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Bertrand CAGNEAUX - Christel ROGER — Nathalie DRIAUX - Karine TRASSARD-DERDA Jean-Luc FAVREL

Membres absents et excusés : Marie-Paule GERVAIS - Richard ORHANT - Virginie JOBARD — Didier LELIEVRE.

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 10 membres sont présents.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Dominique BASSET

## **Délibération N° 2018\*22**

**Objet : Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24.71/35<sup>ème</sup>**

**Suppression d'un poste d'ATSEM à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 27.18/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date 28 juin 2018.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ATSEM d'une durée hebdomadaire de 24.71/35<sup>ème</sup> en raison du retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'ATSEM de 27.18/35<sup>ème</sup> en raison du passage de la semaine scolaire de 4.5 jours à la semaine scolaire de 4 jours.

Vu la demande écrite de l'agent souhaitant cette modification horaire.

### **Monsieur le maire propose la modification suivante :**

- La création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet à raison de 24.71/35<sup>ème</sup>
- La suppression d'un emploi d'ATSEM à temps non complet à raison de 27.18/35<sup>ème</sup>

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### **Filière : Sociale**

Cadre d'emploi : ATSEM


Grade : ATSEM à temps non complet

- ancien effectif : 1 (27.18/35<sup>ème</sup>)

- nouvel effectif : 1 (24.71/35<sup>ème</sup>)

#### **Filière technique :**

##### Adjoint technique territorial

 Adjoint technique territorial : **5 agents** (1 temps non complet + 4 temps complet)

#### **Filière administrative :**

 Attaché territorial : inchangé : **1 agent TC**

 Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe : inchangé : **1 agent à TNC (16/35<sup>ème</sup>)**

**Total des agents : 8 (3 agents TNC + 5 agents TC)**

## **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

### **🚩 Délibération N° 2018\*23**

**Objet : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Charges (CLECT) du 28 juin 2018 portant évaluation des charges transférées pour la compétence enfance jeunesse.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 28 juin 2018,

**CONSIDERANT QUE :**

C'est le régime de la fiscalité professionnelle unique qui s'impose à la communauté de communes,

- ce régime prévoit le transfert au profit de la CDC et sur la totalité de son territoire, de l'ensemble des prérogatives dévolues aux communes en matière d'établissement, de vote de taux et de perception du produit de la fiscalité professionnelle,
- la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la communauté de communes « Vallées de l'Orne et de l'Odon » et ses communes membres en date du 23 février 2017,
- la CLECT s'est réunie le 28 juin 2018 pour évaluer la charge financière transférée par chaque commune à la communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence enfance/jeunesse,

Le maire expose au conseil municipal le rapport définitif de la CLECT qui précise la méthodologie retenue et le montant des charges transférées par commune.

**Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Charges (CLECT) du 28 juin 2018 portant évaluation des charges transférées pour la compétence enfance jeunesse.**

Au préalable, monsieur le maire a précisé que le montant de la charge financière annuelle pour la commune s'élève à 2 815 €. La commission (CLECT) a pris en compte le coût réel en fonction du nombre d'enfants de chaque commune qui se rend dans l'un des 3 centres de loisirs du territoire communautaire. Ce montant sera révisé tous les trois ans.

Enfin monsieur le maire explique qu'il a demandé à la communauté de communes qu'une étude soit menée pour estimer l'intérêt ou non de mettre en place une navette destinée à transporter les enfants au centre de loisirs.

### **🚩 Délibération N° 2018\*24**

**Objet : Recrutement d'un adjoint technique territorial pour un contrat à durée déterminée**

Monsieur le maire expose qu'il convient de procéder au recrutement d'un adjoint technique pour assurer le service de la cantine à Mondrainville,

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 aux conditions suivantes :

Poste d'adjoint technique

Fonction : agent de service à la cantine

Durée hebdomadaire 7/35<sup>ème</sup>

IB : 347, IM : 325

Pour les nécessités du service, des heures complémentaires pourront être allouées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le contrat à durée déterminée selon les conditions précitées

9 voix pour, 1 abstention (madame Karine Trassard-Derda)

### **🚩 Rapport des commissions**

#### **Commission Voirie**

Rue de la 15<sup>ème</sup> division écossaise : Pose du coussin berlinois avec la signalétique correspondante

#### **Commission Urbanisme**

Lotissement « Les Grandes Terres » : Le permis d'aménager modificatif concernant la suppression du macrolot est en cours d'instruction. Ce changement va permettre la réalisation de 10 parcelles (lots libres de constructeur) d'une contenance de 239m<sup>2</sup> à 519m<sup>2</sup> pour la plus grande.

Concernant le l'entretien du fossé, il faut attendre les conclusions de l'étude d'impact (faune, flore) réalisée par la Police « Loi sur l'Eau ». Cette étude se fait sur quatre saisons.

## **Commission Information**

Conseil citoyen des jeunes :

- 3 juillet élection du nouveau bureau
- 9 juillet sortie à Festyland
- 10 juillet retransmission de la demi-finale dans la salle polyvalente

Assemblée générale de l'association « Foot Vétérans »

Les membres de l'association remercient la commune pour l'excellent «état du terrain de foot et de l'implication très forte lors de la Foire à Tout.

## **Affaires diverses**

Monsieur le maire intervient sur deux points essentiels :

### **1. Entretien de la commune**

Karine Derda interpelle le maire sur l'entretien de la commune. Approuvée par Christèle Delaunay, elle estime celle-ci dans « un sale état ». Emmanuel Maurice réfute ces propos et rappelle qu'en matière d'entretien, il y a des espaces à prioriser, pas nécessairement visibles par tous mais incontournables, tel le cimetière et que tout ne peut être fait en même temps. Patrick Denoyelle rappelle les soucis de personnel rencontrés au mois de juin (arrêt de travail, vacances, fortes douleurs au dos), l'embauche d'un personnel via la BACER depuis deux semaines et celle à venir à partir du 9 juillet d'une jeune de la commune sous la forme d'un contrat saisonnier. Emmanuel Maurice précise d'ailleurs qu'il a appris quelques minutes avant la réunion du conseil la démission de la personne recrutée par l'intermédiaire de la BACER (un contrat de longue durée lui étant proposé dans une autre commune) et qu'une nouvelle procédure de remplacement allait être lancée au plus vite afin de disposer d'un agent supplémentaire dès les prochains jours.

### **2. Nuisances sonores**

Karine Derda revient sur les nuisances sonores provoquées par les rassemblements de jeunes au niveau de l'abribus au bas du lotissement du clos Carrouges et sur les tensions engendrées avec les adultes riverains. Emmanuel Maurice lui répond que ce sujet a été évoqué lors de la précédente réunion. Bertrand Cagneaux souligne d'ailleurs que cela figure dans le compte-rendu approuvé en début de séance. Emmanuel Maurice rappelle toutefois qu'il a rencontré les parents et les jeunes et de nouveau demandé aux gendarmes d'être présents. Il précise qu'il sensibilisera de nouveau une partie des adolescents concernés le lendemain soir à l'occasion de la diffusion de la demi-finale de la coupe du monde dans la salle polyvalente.

Avant que la séance ne soit levée, Christèle Delaunay souhaite que soit évoqué un courrier qu'elle a remis au maire avant la réunion. Ce courrier étant anonyme, Bertrand Cagneaux rappelle que son contenu ne peut faire l'objet de débats.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h50